

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2025

Département de Saône-et-Loire

Arrondissement de LOUHANS,

Le 21 mai 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq et les vingt et un mai à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 13 mai 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Monsieur Jean-Michel FROMONT, Monsieur Bernard DOURIOT, Madame Evelyne CHANUSSOT, Monsieur Aurélien COLAS, Madame Maryse COULON, Madame Marie-Noëlle PAQUELIER, Madame Christine PERREAUT, Monsieur Joris LACOUR, Madame REBILLARD Isabelle.

Etaient excusées : /

Etaient absents : Monsieur Emmanuel MERLE

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Madame Isabelle REBILLARD

1. Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2025.

Les membres approuvent le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

2. Délibération 21_2025 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole à hauteur de 50 000€.

Monsieur le Maire informe, les besoins de financement ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans une délais très court, la commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Après une étude des offres reçues, la proposition du Crédit Agricole ci-dessous apparaît la plus intéressante :

Prêteur	CREDIT AGRICOLE
Emprunteur	MAIRIE DE THUREY
Objet	Trésorerie
Montant maximum	50 000 €
Durée maximum	12 mois

Taux fixe	2.59%
Taux	Ces taux sont ceux en vigueur au 20/05/2025 garantis jusqu'au 28/05/2025, sous réserve de votre accord au plus tard à cette date.
Délai de déblocage	Déblocage par tranches possible, sous réserve d'acceptation du dossier, dans les 6 mois qui suivent l'édition du contrat.
Profil d'amortissement	Capital IN FINE, intérêts annuels à terme échu.
Remboursement anticipé	Possible sans indemnité
Frais de dossier	100.00€

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Pour : 9

Contre : 0

Absent : 0

3. Délibération 22_2025 : Approbation d'une DM n°1 au budget 2025 de la commune.

Monsieur le Maire informe au Conseil, que le CDL référent de la commune, nous a informé qu'en 2021 la commune a céder gracieusement l'ancienne poste à la communauté de communes. Dans la comptabilité, les cessions n'ont pas été enregistré et la commune ne peut obtenir les subventions d'équipement. Pour régulariser la situation, cette décision modificative doit être prise :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Compte 681-042 : +21 149.01€
- Compte 023 : -21 149.01€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Compte 2131-041 : +35 247.01€

RECETTE D'INVESTISSEMENT

- Compte 204412-041 : +35 247.01€
- Compte 2804412-040 : +21 149.01€
- Compte 021 : -21 149.01€

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

4. Fermeture de l'entrée arrière de l'OPAC

Monsieur le Maire informe au Conseil que les locataires de l'OPAC se garent et y déposent des déchets à l'entrée arrière. Ce qui entraîne une mauvaise image du village de THUREY, à l'entrée du Bourg. Cet endroit, devient au fil du temps insalubre et de gène avec tous les véhicules garés. L'accessibilité pour la salle des fêtes et la Micro-Crèche devient de plus en plus difficile. Monsieur le Maire souhaite investir dans une barrière fixe. Un courrier a été fait pour y informer les trois locataires de l'OPAC.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

5. Questions diverses.

- Changement des heures d'ouverture de la Mairie (à revoir) ;
- La Région prend en charge financièrement le bus scolaire ;

- 21 juin 2025, remise des bons cadeaux aux jeunes ;
- Le Conseil Municipal est content et reconnaissant du travail de notre nouveau cantonnier ;
- 10 juin 2025, commission de sécurité pour la salle des fêtes de THUREY avec la Sous-Préfecture et le service départemental d'incendie et de sécurité de Saône-et-Loire ;
- Conscrit : une partie des classes en 4 et des classes en 5 préparent un banquet. Environs 100 personnes ;
- Monsieur René ROSAT, Vice-Président du CCAS de THUREY, commence à organiser les préparatifs pour le repas de fin d'année du CCAS prévu le 11 octobre 2025 ;
- Madame Evelyne CHANUSSOT, 2^{ème} Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la cantine scolaire fonctionne bien, environ 42 enfants y mangent ;
- Clôture de la formation de secrétaire de Mairie de la secrétaire, le 10 juin 2025 ;
- Madame Sonia COLAS, agent de la commune a terminé la Gazette ;
- La Randonnée organisée par l'association l'Espérance, a convié 170 marcheurs ;
- 22 mai 2025 réunion du CCID.

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents aux démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

Le Maire, Jean-Michel FROMONT



